

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: (2): Supplément au No 2 de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Rapport de M. le général Herzog sur la mise de troupes sur pied en juillet et août 1870
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT DE M. LE GÉNÉRAL HERZOG

sur la mise de troupes sur pied en juillet et août 1870 (1).

Les complications politiques survenues entre la France et l'Allemagne et qui ont été suivies de la déclaration de guerre faite par la première à la Prusse, le 19 juillet 1870, ont aussi obligé la Suisse à ordonner l'occupation des frontières du pays, car, à l'ouverture de cette lutte de géants entre les deux Etats, personne ne pouvait en prévoir l'issue et, selon toute probabilité, une attitude purement expectative de la part de la Suisse aurait facilement pu conduire à une violation de son territoire et par conséquent aussi à d'autres difficultés.

Se rendant justement compte de cet état de choses, le Conseil fédéral suisse n'hésita pas un instant à prendre des mesures, et déjà le 15 juillet il invitait les Cantons à compléter leurs cadres et leur matériel de guerre et à tenir leurs chevaux en disponibilité. Ces ordres étaient à peine expédiés que l'on mettait sur pied, par télégraphe, l'élite de 5 divisions de l'armée, savoir les divisions I, II, VI, VII et IX, qui furent envoyées aux frontières nord et nord-ouest de la Suisse. La ville de Bâle et le pont du Rhin parurent principalement menacés; c'est pourquoi toutes les troupes disponibles du dit lieu furent placées immédiatement sous le commandement de M. le colonel Mérian, jusqu'à l'arrivée de M. le colonel divisionnaire de la 1^{re} division (2).

Ensuite de la dislocation ordonnée par le Département militaire fédéral, les troupes mises sur pied furent réparties comme suit :

La première division, avec Bâle-Campagne comme quartier-général, occupe les Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne;

La seconde division prend son quartier général à Bienne et se concentre entre Nidau, Soleure et Delémont;

La septième division dont le quartier-général était Frauenfeld, se développe entre Frauenfeld et Brugg, le long du Rhin;

La sixième division, avec quartier-général à Berne, rassemble ses troupes sur la ligne Gross-Alfortern, Faubrunnen et Berthoud pour servir de soutien à la seconde division, pendant que

La neuvième division, comme réserve de l'aile droite, avait dans le

(1) Nous publions ce rapport tel qu'il est donné par la *Feuille fédérale*, malgré sa mauvaise traduction. On nous pardonnera aussi de l'accompagner de quelques observations complémentaires ou même contradictoires en ce qui concerne un ou deux points, spécialement la question de la centralisation de l'instruction de l'infanterie, sur laquelle M. le général Herzog nous semble avoir émis des assertions un peu hasardées. Disons déjà que ces observations n'ôteront d'ailleurs rien aux nombreux mérites, en d'autres points, de cet intéressant document, nouveau témoignage de la loyale et sincère franchise de l'honorable auteur ainsi que de sa vive sollicitude pour tout ce qui touche au bien de l'armée et de la patrie. L'accord sur ces bases essentielles rend d'autant plus légitime la discussion des divergences de vues sur les meilleurs moyens d'atteindre au but désiré — *Réd.*

(2) Il serait assez curieux de savoir ce qui avait pu faire croire à ce danger pour le pont de Bâle, alors que le gros des belligérants se massait à une centaine de lieues de là. — *Réd.*

principe son quartier-général à Lucerne. Deux de ses brigades étaient rassemblées dans le Reussthal, tandis que la 25^e brigade (Tessin) s'était d'abord échelonnée dans la vallée de la Léventine.

Les autorités militaires des Cantons, aussi bien que les officiers des états-majors et toutes les troupes, s'étaient si bien pénétrés de l'importance du moment, qu'il fut donné suite à l'appel sous les armes avec la plus étonnante rapidité et que déjà pendant la nuit du 16 juillet les troupes du Canton d'Argovie entraient à Bâle, tandis que les 18 et 19, la plupart des unités tactiques arrivaient sur les places de rassemblement qui leur avaient été prescrites, ce qui prouve combien le peuple suisse était unanime pour approuver cette mesure.

Les troupes étaient ainsi déjà sur pied partout lorsque la haute Assemblée fédérale procéda à la nomination du général et du chef de l'état-major général, ce qui eut lieu le 19 juillet pour le premier et le 20 juillet pour le chef de l'état-major général.

Le 21 juillet, ils prêtèrent tous deux à l'autorité le serment prescrit, et le 22 juillet je pris le commandement des troupes mises sur pied, en leur annonçant par l'ordre du jour ci-après du quartier-général d'Olten la prise de possession du commandement en chef qui m'avait été confié.

Pendant ces événements, le Département militaire fédéral avait déjà indiqué par une instruction, du 17 juillet, à MM. les divisionnaires, comment, après leur concentration, leurs divisions devaient être réparties pour la garde des frontières et quelles mesures ils devaient prendre en cas de danger imminent.

Ensuite de cette instruction, la première division devait occuper Bâle et la contrée attenante et située derrière la Birse jusqu'à l'Ergolz.

La II^e division devait se porter en avant, de Bienne, lieu de rassemblement, à Delémont, Laufen et Porrentruy, avec Delémont comme quartier-général.

En revanche, la VII^e division devait prendre position dans le Frickthal, le long du Rhin, de Brugg à Rheinfelden, avec son quartier-général à Frick.

La VI^e division devait transporter son quartier-général à Munchenbuchsée et prendre ses cantonnements le long de l'Aar et de l'Emme.

La IX^e division devait faire rejoindre la 25^e brigade qui était au Tessin et se cantonner sur le territoire situé entre la Limmat, le Rhin et la Töss, avec Bulach comme quartier-général. Elle devait en outre faire avancer à Schaffhouse 1 bataillon, 1 batterie, 1 compagnie de dragons et 1 compagnie de sapeurs.

Cette instruction prescrivait aussi d'organiser au plus vite la subsistance en nature pour remplacer l'entretien chez l'habitant.

Dans ce but, le Commissariat des guerres central avait conclu des conventions avec différents fournisseurs et avait désigné les magasins d'où les subsistances devaient être tirées. Le Département militaire avait également donné l'ordre au médecin en chef d'établir un hôpital pour chaque division.

L'effectif des troupes mises sur pied était de 37,423 hommes, y compris les officiers, plus 3,541 chevaux de selle et de trait. Cet effectif se répartit par division comme suit :

	Officiers et troupes.	Chevaux de selle et de trait.
Grand état major et compagnie de guides.	104	105
I ^{re} division Egloff.	8,296	692
II ^e » v. Salis, Jacob.	8,319	636
VI ^e » Stadler	7,377	767
VII ^e » Isler	7,368	670
IX ^e » Schädler	5,959	671
	37,423	3,541

avec 66 pièces d'artillerie de campagne, savoir

4 batteries de campagne de 10^{cm} avec 24 pièces de 10^{cm}
 7 » » » » 8^{cm} » 42 » » 8^{cm}

11 batteries avec 66 pièces.

Les cantonnements de la VI^e division paraissant trop éloignés pour pouvoir soutenir à temps les divisions Nos I et II occupant la première ligne, la division reçut le 22 juillet l'ordre de se porter en avant et de se cantonner à Soleure, Mumliswyl et Langenthal et de prendre son quartier-général à Balsthal.

Dans l'intervalle, les événements prirent en France un caractère menaçant; d'importantes concentrations de troupes avaient lieu à Belfort, de grandes réquisitions de voitures étaient faites en Alsace et les habitants des environs de St-Louis avaient reçu l'ordre de rentrer leurs récoltes, attendu que des camps considérables devaient être établis dans les environs de Bâle (1).

Comme on annonçait en même temps que l'armée allemande devait pour la plus grande partie se concentrer près de Mannheim et dans le Palatinat, les ponts sur le Rhin et sur la Kinsig près de Kehl furent détruits du côté allemand, et comme tout le réseau de routes badois, depuis Constance jusqu'à Rastadt, était dégarni de troupes, on pouvait s'attendre à ce que les Français feraient irruption dans la Forêt Noire; c'est pourquoi on ne dut rien négliger pour assurer l'inviolabilité du territoire suisse (2).

En conséquence il fut en premier lieu ordonné de compléter le personnel du grand état-major ainsi que l'organisation des parcs de division, d'organiser de petits hôpitaux dans les environs du quartier-général de chaque division, de créer des infirmeries pour les chevaux malades et de faire les démarches nécessaires pour se procurer ultérieurement les subsistances et enfin de compléter l'équipement en partie insuffisant de quelques corps par la remise de la munition

(1) On a su depuis lors que c'étaient là de simples démonstrations pour masquer l'offensive sur le Palatinat. — *Réd.*

(2) Singulière appréciation ! Les Français, dont l'offensive aurait dû avoir pour premier but de battre les premières troupes allemandes hâtivement rassemblées, allaient pénétrer dans la Forêt-Noire où ils auraient été sûrs de n'en pas trouver ! et ils allaient compliquer cette facile irruption en menaçant l'inviolabilité du territoire suisse !! — *Réd.*

d'infanterie manquante, après quoi il fut procédé à une nouvelle dislocation des troupes afin d'assurer encore mieux l'intégrité territoriale de Bâle et de la frontière nord-ouest de la Suisse.

Cela fait, on ordonna de resserrer encore davantage les cantonnements de la division autour de Bâle, de transporter le quartier-général de la VII^e division à Rheinfelden et de faire avancer les troupes de cette division jusqu'à la rive droite de l'Ergolz.

La II^e et la VI^e division conservèrent leurs précédentes positions ; en revanche la IX^e division reçut l'ordre de détacher une brigade pour occuper Schaffouse et les environs ; les deux autres brigades qui devaient être rejointes par celle du Tessin se portèrent dans la vallée de Baden et Brugg, où, dans ce dernier endroit, se trouvait le quartier-général de la division.

L'importance des divers passages du Rhin nécessita une inspection immédiate et minutieuse, par des officiers de l'état-major du génie, de tous les ponts qui traversent le Rhin de Bâle à Stein, à sa sortie du lac d'Untersee, ainsi que l'élaboration d'un projet d'instructions sur le mode à suivre pour détruire chaque pont, et se procurer dans ce but le matériel nécessaire. Des détachements de sapeurs furent en outre établis sur les points les plus importants.

De nouvelles reconnaissances furent ordonnées par le chef de l'état-major et exécutées par des officiers du grand état-major. Ils s'occupèrent principalement de reconnaître les passages sur la chaîne du Hauenstein, du Jura, et sur le plateau de Gempen, ainsi que les positions en avant et en arrière de la Birse près de Bâle.

La position importante du Bruderholz près Bâle a été étudiée par des officiers de l'état-major du génie et de l'artillerie qui préparèrent des projets pour le cas où ce point aurait besoin d'être fortifié.

Quant au service des télégraphes et des transports par chemins de fer il fut organisé une section particulière d'officiers de l'état-major général ; le chef de cette section ne rassembla pas seulement un précieux matériel statistique sur les services que pourraient rendre le télégraphe et tous les chemins de fer suisses, mais il fit les préparatifs nécessaires pour opérer de plus grands mouvements de troupes, et il prit l'initiative d'ouvrir des négociations pour l'établissement d'une seconde voie ferrée entre Olten et Aarau, pour agrandir la gare de Prattelen, etc.

De ces renseignements il résulte que les chemins de fer suisses possèdent : 248 locomotives.

911 voitures à voyageurs avec 41,000 places.

1769 wagons à marchandises, suffisants pour le transport de 11,000 chevaux.

1925 voitures de tout genre.

Il ne fut pas moins déployé d'activité dans le domaine des télégraphes de concert avec la Direction fédérale des télégraphes. 5 nouveaux bureaux télégraphiques furent établis et le service de nuit organisé dans 34 de ces bureaux.

Les troupes qui se trouvaient sur pied ne sont pas restées dans

l'inaction pendant ce temps. Ainsi une partie des troupes des I^{re}, II^e, VI^e et IX^e divisions a été fortement mise à contribution par le service de garde et les patrouilles le long de la frontière ; les troupes qui n'étaient pas occupées au service de garde ont été assidûment exercées et ont été tenues de répéter toutes les branches du service, y compris des marches avec service de sûreté ; elles furent de même exercées au tir à la cible avec le fusil.

Les batteries ont également pris part aux exercices de tir partout où l'on pouvait trouver des places de tir convenables. Il est toutefois regrettable qu'outre le service et les nombreuses dislocations, il n'ait pas été possible de s'exercer d'une manière suffisante dans les différentes branches du service pour pouvoir ordonner, avant le licenciement des troupes, quelques manœuvres de brigades et de divisions avec armes réunies, selon le nouveau projet d'instruction pour les manœuvres de corps de troupes combinées, qui avait été imprimé et distribué pendant l'occupation des frontières. Il fut également ordonné d'exercer l'infanterie à l'établissement de fossés de tirailleurs, parapets, etc., mais cet ordre n'a pas été exécuté dans tous les corps.

Les événements survenus plus tard en France et en Allemagne n'exigèrent aucun changement dans la répartition de nos troupes, c'est pourquoi il ne fut procédé par quelques divisions elles-mêmes qu'à quelques dislocations sans importance et là seulement où des circonstances locales l'exigeaient.

Dans l'intervalle on jugea que le moment était venu de soulager dans leur service de garde pénible à la frontière celles de nos divisions qui en étaient chargées depuis quelques semaines et de les remplacer par d'autres troupes qui auraient ainsi l'occasion d'apprendre à connaître ce terrain et de s'exercer au service de garde pratique. A cet effet la VII^e et la VI^e division reçurent l'ordre d'effectuer leur marche en avant la première le 15 et la seconde le 17 août dans la formation d'une marche en temps de guerre avec bivouac, et la VII^e division de remplacer la I^{re}, et la VI^e la II^e. A leur tour la I^{re} et la II^e division devaient se retirer, établir leurs bivouacs et opérer également leur mouvement de retraite dans la formation d'une marche à proximité de l'ennemi.

J'ai profité en même temps de ces concentrations pour inspecter les troupes réunies par division, attendu que mon précédent voyage d'inspection avait été interrompu par le mauvais temps et que je n'avais pu inspecter que la plus grande partie de la IX^e division sur le Birsfeld et la 1^{re} brigade (Bruderer) de la VII^e division à Siselen dans le Frickthal.

La I^{re} division a été remplacée le 17 août et la II^e les 19 et 20 même mois, après quoi cette dernière a opéré sa retraite sur Bienne et Soleure où elle devait être licenciée.

Lorsque l'armée française, en partie ensuite des combats de Weissenburg, le 4 août, de Wörth, le 6 août, et de Spicheren, le 6 août, où elle fut battue et après lesquels elle se trouvait en pleine retraite sur Châlons, et lorsque, d'autre part, elle eut été repoussée et blo-

quée à Metz après les combats des 14 et 16 août, il n'y avait plus de raison de prolonger l'occupation des frontières, c'est pourquoi il fut décidé, le 17 août, de licencier la 1^{re} et la 11^e division, et, le 18 août, les divisions VI, VII et IX, à l'exception de deux brigades, la 16^e et la 19^e avec deux batteries, deux compagnies de dragons et une compagnie de guides qui devaient encore occuper la vallée de Porrentruy et celle de Bâle, troupes qui furent placées sous le commandement de M. le colonel fédéral Isler, mais qui ensuite furent également licenciées le 24 août.

En revanche, le Conseil fédéral décida d'appeler les compagnies de carabiniers nos 6 et 32 du Valais et 75 et 76 de Vaud pour occuper Bâle.

Grâce aux excellentes dispositions prises par l'état-major général et à la prévenance des différentes administrations de chemins de fer, le transport des troupes dans leurs foyers put être effectué avec une grande rapidité et dans le meilleur ordre.

Le 26 août, c'est-à-dire pendant l'exécution de ces transports et les marches des derniers corps de troupes dans leurs foyers, le grand état-major fut aussi licencié. Il ne resta plus en activité qu'une partie de l'état-major du commissariat pour boucler les comptes et s'occuper de la liquidation des approvisionnements.

Avant de clore cette courte relation sur l'occupation des frontières, à l'occasion de laquelle nos milices fédérales n'ont pas été soumises à de trop rudes épreuves et où le pays a heureusement encore été préservé des horreurs de la guerre, j'ai encore à mentionner une série d'observations qui ont pu être faites à cette occasion et qui, prises en considération après un examen approfondi, seront peut-être de quelque utilité pour nos institutions militaires.

Si la vérité doit être exprimée sans détour, ce qui, du reste, doit être la première condition pour reconnaître notre insuffisance et le premier pas fait dans la voie du perfectionnement, il faut constater avant tout que la mise sur pied de l'année courante a dévoilé un état de choses dont l'existence n'était connue que du plus petit nombre des officiers suisses.

Il a été mis au jour des inconvénients auxquels depuis nombre d'années l'on croyait qu'il avait été remédié. En un mot, il faut avouer que non-seulement la majeure partie du public se faisait des illusions sur beaucoup de choses, mais encore qu'un grand nombre de personnes devaient être en mesure d'y remédier. Si, heureusement, la plus grande partie des Cantons se sont acquittés de leurs devoirs, il y en a cependant encore plusieurs qui, par une négligence incompréhensible sont restés en arrière et qui, après 20 ans écoulés, ne se sont pas encore conformés suffisamment à la loi du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire. (1) Une erreur semblable aurait pu avoir des

(1) Il aurait été bon de signaler ici ces Cantons nominativement pour ne pas laisser planer un blâme général sur les innocents aussi bien que sur les coupables et pour qu'on puisse aussi examiner si les inspections fédérales de ces Cantons ne doivent pas encourir leur large part des reproches adressés à ces derniers seulement. — *Réd.*

suites regrettables ; c'est un crime dont les autorités respectives se sont rendu coupables envers les enfants de leur pays et envers la nation tout entière.

Il faut espérer que les autorités fédérales feront sans ménagement connaître le résultat des dernières inspections qui ont eu lieu dans les Cantons, afin que le mal soit connu dans toute sa portée et que l'ivraie soit séparée du bon grain.

Rien n'est plus dangereux pour la patrie que de se bercer d'illusions, de se croire préparé et de se vanter de posséder une armée relativement importante et bien équipée, alors qu'au moment du danger et de l'épreuve on constate que tout manque ou est défectueux. On ne doit pas seulement exiger de chaque citoyen astreint au service des sacrifices souvent très considérables, mais l'Etat a aussi en premier lieu le devoir de ne pas laisser son armée manquer de ce qu'il lui faut pour être prête à combattre. Alors même qu'en apparence on a satisfait sous le rapport matériel aux exigences de nos lois militaires, il manque toujours encore beaucoup de choses pour pouvoir dire qu'une armée est réellement prête à combattre, car après une guerre de peu de semaines on découvrirait de si grandes lacunes qu'à peine pourrait-on les combler, sans oublier qu'elles ne manqueraient pas d'exercer leur fâcheux effet.

Quand on pense combien le développement guerrier d'une armée de milices laisse constamment à désirer au point de vue tactique, du service et de la discipline, et cela comme conséquence d'un temps de service beaucoup trop court, et combien de nouveaux sacrifices de temps coûteraient au soldat milicien, on doit absolument chercher à ce que nous soyons au moins pourvus à un haut degré sous le rapport matériel, car sous tous les autres rapports, nous serons constamment en arrière des armées permanentes ; notre peuple fait du reste avec joie les sacrifices qu'on lui demande lorsqu'on lui a démontré qu'ils sont indispensables pour le maintien de l'intégrité du pays.

Il vaudrait beaucoup mieux ne posséder qu'une armée plus faible quant au nombre d'hommes, mais plus qualifiée et plus capable que ce n'est le cas dans ce moment où l'on est tout étonné de trouver une masse de choses sur le papier, tandis qu'elles n'existent pas en réalité. ⁽¹⁾

Dans nombre de Cantons, la landwehr est dans un état fort peu rassurant ; la troupe existe, mais le cadre d'officiers et de sous-officiers est toutefois très incomplet, les armes encore extraordinairement défectueuses et l'habillement n'existe souvent qu'en partie ; ces bataillons figurent dans la répartition de l'armée comme partie intégrante des brigades et doivent y servir comme telle ; mais à l'heure qu'il est un grand nombre de ces bataillons ne sont absolument pas aptes au service et ne pourront pas le devenir de si tôt si l'on ne fait

⁽¹⁾ Nous prendrons la liberté d'applaudir hautement à ces très-justes réflexions, mais aussi de noter expressément que l'armée sur pied a souffert en trois points principaux : l'instruction supérieure et, au début, les subsistances en nature et les cartouches métalliques d'infanterie, trois lacunes qui sont le fait exclusif des autorités fédérales. — *Réd.*

pas plus de sacrifices de temps et d'argent que cela n'a eu lieu ces dernières années.

Un grand inconvénient résulte aussi de l'examen défectueux des infirmités corporelles de la troupe. Notre armée compte des milliers d'hommes qui ne sont absolument pas en état d'endurer les fatigues du service et qui avec raison devraient par conséquent être exclus du service militaire, car de pareils soldats encombrant en peu de jours les hôpitaux, et cela même avant qu'un coup de fusil ait été tiré; ils occasionnent ainsi des frais complètement inutiles d'armement, d'équipement et d'instruction sans parler des inconvénients et frais de tout genre qui en résultent dans le service actif.

Organisation.

Les troupes qui ont été mises sur pied, savoir :

- 41 bataillons d'infanterie,
- 4 $\frac{1}{2}$ » »
- 8 » de carabiniers,
- 11 batteries de campagne à 6 pièces,
- 10 compagnies de dragons,
- 6 » de guides,
- 4 » de sapeurs,

5 parcs de division, chacun d'une compagnie de canonniers de parc et d'une compagnie de train de parc, étaient composées d'hommes appartenant à l'élite, à la seule exception de la compagnie de sapeurs de réserve n° 7 de Zurich et du train de parc dont l'effectif doit, en vertu de notre organisation, être complété par des hommes de la réserve. Au lieu de la compagnie de parc de réserve n° 74, qui appartient à la VI^e division, on avait appelé la compagnie d'élite n° 35 de Zurich, qui fait partie de la VIII^e division.

Suivant les armes, l'effectif de l'armée était au 1^{er} août le suivant :

- 278 grand état-major et états-majors de divisions et de brigades,
- 29,538 infanterie,
- 3,427 carabiniers,
- 762 cavalerie,
- 2,826 artillerie,
- 492 génie,
- 100 ambulances.

37,423 officiers et soldats avec 3,541 chevaux.

En complétant les divisions par la réserve et la landwehr, le chiffre de l'infanterie et des carabiniers aurait été doublé; en revanche, la cavalerie et le génie des divisions n'auraient pas été renforcés, et le nombre des pièces n'aurait été augmenté que de moitié (non compris les batteries de la réserve d'artillerie).

Il est fâcheux que la Suisse soit surtout pauvre de cavalerie, car cette arme ayant pris une grande importance dans les dernières guerres, nous devons d'autant plus regretter que notre organisation ne nous permette pas de mettre sur pied une cavalerie beaucoup

plus nombreuse. Il peut toutefois y être remédié dans une certaine mesure en supprimant la plus grande partie de la réserve de cavalerie de la répartition de l'armée et en incorporant les compagnies dans les divisions de l'armée pour renforcer la cavalerie des divisions, mesure dont il a déjà été tenu compte par arrêté fédéral du 8 septembre dernier.

Une disposition semblable, mais d'un caractère moins inquiétant, consiste dans le nombre des pièces disponibles des batteries attelées de campagne. Ce chiffre était conforme à la proportion fixée dans le principe de 2 pièces par mille hommes d'infanterie aussi longtemps que la landwehr n'était pas considérée comme une partie intégrante des divisions, mais à l'occasion de la transformation des batteries de gros calibre de 4 pièces en batteries rayées de 8 livres à 6 pièces se chargeant par la culasse et du remplacement des batteries de fusées par des pièces rayées de 4 livres, ce chiffre a été augmenté dans la proportion d'environ 2 à 3 pièces par 1000 hommes (non compris la landwehr). Les expériences des dernières guerres ont cependant démontré que 3 pièces par 1000 hommes d'infanterie doivent être considérées comme un minimum qui est encore plus élevé dans la plupart des armées. Si la landwehr doit aussi être répartie dans les divisions, il est absolument nécessaire d'augmenter nos batteries.

On rencontre cependant ici les mêmes difficultés que pour l'augmentation de la cavalerie, savoir le manque de chevaux, ainsi que, mais toutefois à un degré moindre, le recrutement des officiers et des soldats du train, qui d'année en année présente de plus grandes difficultés.

On peut toutefois espérer que, grâce au patriotisme de quelques Cantons, ils réussiront à fournir un contingent d'artillerie plus fort que jusqu'ici.

Dans cette supposition et en considération de ce qu'il est plus important que précédemment de soutenir les opérations de l'infanterie par un usage plus à propos de l'artillerie, je prends la liberté de formuler la proposition suivante :

Le nombre des batteries dans chaque division devrait déjà maintenant être porté à 4 batteries, et cela en 2 brigades de 2 batteries chaque, placées sous le commandement d'un major, tandis que le commandant de l'artillerie de division serait revêtu du grade de colonel ou lieutenant-colonel. La réserve d'artillerie sera sans doute par-là quelque peu affaiblie jusqu'à la création de nouvelles batteries, mais cet inconvénient est moins important que celui d'avoir une artillerie de division trop faible.

L'organisation du train de parc et des parcs de division là où il existait des compagnies mixtes et où cette organisation présentait ici et là de notables difficultés. Pour autant que cela pourrait avoir lieu on devrait pourvoir à ce que les compagnies de train de parc soient fournies au complet par les mêmes Cantons, et que déjà en temps de paix tout le matériel de parc soit réuni dans un arsenal situé à proximité du quartier-général de chaque division, si l'on ne veut pas sacrifier de nouveau les avantages du système territorial pour autant qu'il concerne l'organisation des parcs.

Le nombre des compagnies du génie est également dans une proportion insuffisante avec l'effectif des troupes, car il devient de plus en plus fréquent d'avoir recours à l'emploi de ces compagnies. Il n'y a aucune difficulté d'augmenter le nombre des compagnies de sapeurs. L'importance croissante de la fortification et de l'emploi des abris et obstacles de localités et de la destruction et du rétablissement de communications de tout genre devrait aussi faire un pas de plus dans l'infanterie.

Les résultats obtenus dans les écoles de pionniers sont perdus si l'on ne trouve pas dans nos bataillons des conducteurs de travaux dans cette branche du service. On devrait désigner un officier par bataillon comme officier de pionnier proprement dit et mettre sous son commandement 24 hommes munis des outils nécessaires, outre les 6 pionniers de compagnie.

Dans la mise sur pied de cette année d'une partie de notre armée, on avait réuni les compagnies de carabiniers en petits bataillons de 3 ou de 4 compagnies placés sous le commandement du plus ancien capitaine, et deux de ces bataillons sous celui d'un officier qualifié de l'état-major fédéral, mais ces troupes manquaient encore beaucoup d'une connexion intime et d'une organisation convenable.

Le Département militaire fédéral s'est dès lors donné beaucoup de peine pour introduire une véritable organisation dans ces bataillons de carabiniers, ce qui, malgré quelques difficultés, réussira sans doute et sera ainsi un grand progrès de réalisé.

L'arme si populaire des carabiniers, qui, dans les derniers temps, a été l'objet de nombreuses attaques, conservera sa réputation lorsqu'elle aura été réunie en bataillons, et ces derniers deviendront une véritable arme d'élite, comme la plupart des bataillons improvisés l'ont déjà avantageusement démontré.

Passant aux différentes armes, je m'occuperai en premier lieu de l'infanterie comme le noyau de l'armée.

Si la mise sur pied de troupes de 1870 a surtout obtenu un bon résultat, c'est celui d'avoir prouvé que la centralisation de l'instruction de l'infanterie est absolument indispensable. ⁽¹⁾

La différence entre certains bataillons sous le rapport de la tenue, de la discipline et du développement tactique et de l'état de l'armement et de l'équipement a été par trop évidente. ⁽²⁾

On ne peut méconnaître que, dans quelques Cantons, il ait été fait de grands progrès pendant ces dernières années, et que la plupart

(1) Nous demanderons la permission de contester respectueusement mais catégoriquement cette allégation. La mise sur pied a montré au contraire que sans le concours empressé des Cantons elle eût été impossible, car les deux principales mais indispensables prestations matérielles de la Confédération, les vivres en nature et les cartouches monopolisées, au chiffre réglementaire, n'ont pu arriver que dix jours après tout le reste. — *Réd.*

(2) Mais la centralisation projetée ne parera pas à ces différences, car nous ne pensons pas qu'on comprenne dans l'instruction de l'infanterie l'état de l'armement, de l'équipement, de la tenue. La discipline n'y peut entrer que très partiellement si l'on ne veut pas annihiler les cadres des corps; quant au « développement tactique » il fait évidemment partie de l'instruction supérieure déjà aux mains de la Confédération, mais dont elle ne sait pas mieux s'acquitter que des autres devoirs qui lui incombent. Raison de plus pour ne pas accroître ses compétences au détriment de Cantons qui remplissent convenablement les leurs. — *Réd.*

des bataillons se trouvaient dans une position qui fait honneur à leurs officiers, aux autorités militaires cantonales, aux instructeurs et à la troupe elle-même; en revanche, il y avait aussi des bataillons en présence desquels le cœur de chaque patriote était véritablement attristé, des bataillons où la discipline, cette base fondamentale de tout succès militaire, était des plus pires, où il n'existait aucune bonne volonté, pas trace de sérieux dans l'exécution du service, où les armes, l'habillement et la munition ont été négligés et où l'aptitude tactique des troupes se trouvait encore au plus bas degré. Marcher contre l'ennemi avec de telles troupes est une entreprise d'un genre tout à fait à part. En conséquence on a généralement senti le besoin de centraliser l'instruction de l'infanterie, et il faut espérer qu'elle ne rencontrera plus aucun obstacle important. ⁽¹⁾ Les Cantons qui jusqu'ici ont fait leur

⁽¹⁾ Des conclusions aussi tranchantes auraient pu être précédées d'une argumentation moins nuageuse. Pourquoi en particulier ne pas nommer ces troupes suisses si détestables, afin qu'on puisse savoir à qui revient le blâme et à qui l'éloge?... Puis, répétons-le, la centralisation de l'instruction seulement ne remédierait point au manque de bonne volonté, de discipline, de sérieux dans le service, dans l'habillement et dans la munition?... Pour parer à cela il faudrait, si l'on croit à la vertu de la panacée universelle de la centralisation, centraliser tout le militaire. En attendant ce procédé héroïque on pourrait essayer contre les récalcitrants celui de la loi de 1850, qui serait fort suffisant s'il était appliqué sincèrement et avec de bonnes inspections fédérales. M. le général Herzog daigne mentionner que les mauvaises troupes qu'il ne nomme pas sont une minorité dans l'armée, tandis que « la plupart des bataillons » faisaient honneur à leurs Cantons. Le système fédératif actuel n'est donc pas si mauvais puisqu'il fournit une forte majorité de bataillons honorables. Or les lois doivent avoir en vue les besoins de la masse et non des exceptions. Il serait inique autant qu'absurde de punir une majorité de bons soldats-citoyens, en leur confisquant leurs droits cantonaux, pour les méfaits d'une infime minorité qu'on pourrait aisément, si on le voulait, mettre à la raison par les moyens légaux ordinaires.

Un peu plus loin M. le général Herzog, avec une franchise et une loyauté qui l'honorent, est obligé de confesser que dans son artillerie tout n'est pas rose; qu'il s'y trouve, par exemple, des batteries fort inférieures à d'autres. Le fait n'est que trop vrai et l'on peut même dire qu'il y a en Suisse quelques fort mauvaises batteries. Et cependant la centralisation ne manque pas à cette arme d'élite ni les hauts et nombreux dignitaires.

De même et bien plus encore dans l'infanterie, moins choisie et beaucoup plus nombreuse, la centralisation de l'instruction ne remédierait pas aux disparates ni surtout aux manques possibles de bonne volonté. Au contraire on détruirait ce qu'il y a de bon actuellement, le zèle, sans améliorer sensiblement ce qu'il y a de mauvais, un peu de négligence parfois. En humiliant maints Cantons qui n'ont jamais failli à leur mandat, qui sont justement fiers et jaloux de leurs libertés dont ils n'usent que pour le plus grand bien de la patrie commune et de l'armée fédérale, cette déplorable réforme irait droit à l'encontre du but recherché; elle ne ferait qu'ajouter aux tristes plaies signalées une plaie nouvelle, plus sombre et plus générale encore, l'indifférence dans la servitude, au lieu de la noble émulation républicaine que nous voyons se produire aujourd'hui entre les différents Cantons par le fait que chacun d'eux a une part de responsabilité dans la formation et l'instruction des troupes. Or une fois nos milices arrivées à ne plus faire de service que par obéissance à un pouvoir lointain et incontrôlé, nous doutons fort que notre haute administration, cette Providence qui, malgré tous les pleins pouvoirs qu'on lui donne à côté de ceux qu'elle prend, ne laisse manquer les troupes en campagne que de trois choses, de cartouches, de développement tactique et de vivres, nous doutons fort, disons-nous, que cette administration, devenue le seul palladium de la Suisse, suffise à nous tirer d'embarras lors de complications sérieuses. En tout cas s'il n'y avait eu qu'elle pour procéder à la mise sur pied de juillet dernier, c'est bien alors que M. le général aurait pu s'écrier « marcher à l'ennemi dans de telles conditions constitue une entreprise tout-à-fait à part. » — *Réd.*

devoir et qui ont ainsi obtenu de beaux résultats dans l'instruction de leur infanterie ne verront aucune humiliation dans la centralisation, et les instructeurs capables qu'ils occupent retrouveront un nouveau cercle d'activité ; ⁽¹⁾ mais, dans quelques autres Cantons, c'est un tout autre esprit qu'il faut introduire dans leurs milices, car le service militaire ne peut plus y être considéré que comme une peine inutile ou comme un pur enfantillage. ⁽²⁾

Afin de parer dans une certaine mesure aux grandes lacunes de quelques bataillons et demi-bataillons dans la tactique élémentaire, un certain nombre d'instructeurs de tous les Cantons furent appelés et répartis d'une manière convenable là où ils étaient le plus nécessaires. Les soins voués à l'entretien des armes et de la munition ont laissé beaucoup à désirer dans la plupart des bataillons.

Les officiers de l'état-major et les officiers subalternes ont encore beaucoup à faire pour remédier aux inconvénients qui se sont fait jour, et l'instruction du tir doit encore être considérablement améliorée, si les nouvelles armes si coûteuses doivent produire un résultat qui corresponde à leur valeur comme arme de tir.

On devrait stimuler encore plus l'intérêt pour la technique des armes et organiser surtout des cours spéciaux pour les officiers et sous-officiers d'armement, car ils sont très peu familiarisés avec leurs fonctions spéciales.

En général, il y avait surtout un frottement incroyable dans tout le mécanisme de l'armée ; combien pire aurait-il été, si, au lieu de cinq divisions incomplètes, on avait dû mettre en ligne d'un jour à l'autre l'armée entière.

On pourrait certainement faire disparaître une grande partie de ces frottements par une organisation préparée avec plus de soins et en comblant nombre de lacunes dans l'instruction.

Parmi ces dernières, il faut mentionner :

1^o Les rapports souvent négligés et défectueux dont on blâme à tort la complication, car il n'est plus possible de les simplifier davantage.

2^o Une instruction plus approfondie des fourriers, ainsi que des secrétaires d'état-major, dans le nombre desquels il s'en trouve, il est vrai, de très capables, mais dont la plus grande partie ne sont que des écrivains et non des soldats, et qui ne connaissent que très

⁽¹⁾ C'est bien rapetisser la question que d'y faire entrer les convenances des instructeurs. Nous devons néanmoins signaler ce genre particulier d'argument, car il caractérise la manière dont trop souvent, dans les parages administratifs fédéraux, on envisage les matières les plus graves, en les compliquant toujours de chétifs calculs personnels. — *Réd.*

⁽²⁾ Encore une fois, s'il y a des Cantons en Suisse animés d'un aussi mauvais esprit, qu'on ose les désigner nominativement et publiquement. Qu'on propose des mesures spéciales contr'eux, soit ordinaires, soit extraordinaires. Qu'on aille même jusqu'à les chasser ignominieusement de la Confédération, ou à les réduire à l'état de baillage pendant un certain temps par un plébiscite dûment motivé. Mais qu'on ne nous parle pas de réduire tous les Suisses à l'état de sujets pour quelques Confédérés indignes de leurs droits de soldats-citoyens. — *Réd.*

imparfaitement notre organisation, le service et le système des rapports.

3^o Instruction spéciale des vaguemestres de bataillons, auxquels il serait nécessaire de faire subir un cours sur le pansage et l'entretien des chevaux, sur le harnachement, le paquetage, etc., sur la conduite et la connaissance des chevaux, sur les maladies des chevaux et le ferrage, afin de pouvoir surveiller les soldats du train et les chevaux des bataillons.

La formation de demi-bataillons d'infanterie devrait être évitée autant que possible dans une future organisation. Ils causent beaucoup de frais inutiles en proportion de leurs services, et, après quelques chauds combats, un demi-bataillon est réduit à un détachement de troupe qui ne peut plus être désigné comme une unité tactique de l'infanterie ⁽¹⁾.

On peut en dire autant de l'effectif normal des compagnies. Des compagnies d'infanterie moindres de 120 à 130 hommes ne sont pas pratiques, exigent proportionnellement trop d'officiers et de sous-officiers et se réduisent trop tôt à des groupes qui n'ont plus aucune ressemblance avec une compagnie. Un bataillon avec l'état-major peut parfaitement avoir un effectif d'environ 800 hommes, sans pour cela devenir trop difficile à conduire.

Nous avons pu constater l'inconvénient que quelques bataillons sont entrés au service avec un certain nombre de surnuméraires jusqu'à un effectif de 900 hommes, tandis que des bataillons du Tessin sont entrés avec un effectif de 400 à 500 hommes seulement.

En renforçant les compagnies et en formant des dépôts spéciaux de surnuméraires, il serait remédié à cet inconvénient que quelques bataillons entrent en campagne avec un effectif beaucoup trop élevé. Quant à l'effectif réduit des bataillons tessinois, il est motivé par des circonstances locales.

Carabiniers.

A peu d'exceptions près, les carabiniers ont prouvé qu'ils étaient une troupe d'élite sous tous les rapports, et on peut être assuré que cette troupe se distinguera de plus en plus et se rendra digne de l'armement et de l'uniforme qu'elle porte. Il n'y a qu'une voix pour reconnaître l'excellence des fusils Peabody. Le seul inconvénient de quelque importance qui ait été constaté, c'est que la plupart des caisses d'armuriers des carabiniers n'avaient pas été pourvues des pièces de rechange pour le fusil Peabody. (A suivre.)

QUESTION DE SAVOIE.

Sans vouloir rentrer dans la discussion de cette question nous devons enregistrer que, dans la séance du 19 décembre, le Conseil national s'en est occupé à l'occasion du rapport du Conseil fédéral

⁽¹⁾ Rappelons, pour la clarté historique seulement, que nos troupes, l'été dernier, n'ont brûlé de cartouches que contre leurs cibles. Les preuves tirées « des chauds combats » pour supprimer les demi-bataillons sont purement spéculatives. — *Réd.*